

DELIBERATION CA030-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glementations de l'Universit  d'Angers

Vu la convocation envoy e aux membres du conseil d'administration le 25 f vrier 2016

Objet de la d lib ration : proc s-verbaux des CA des 14 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 05 f vrier 2016

Le conseil d'administration r uni le 29 f vrier 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Les proc s-verbaux des CA des 14 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 05 f vrier 2016 sont approuv s.

Le proc s-verbal du CA du 14 janvier 2016 est adopt    la majorit , avec 20 voix pour et 12 abstentions.

Le proc s-verbal du CA du 25 janvier 2016 est adopt    la majorit , avec 31 voix pour et 1 abstention.

Le proc s-verbal du CA du 05 f vrier 2016 est adopt    l'unanimit .

Fait   Angers, le 1er mars 2016

Christian ROBLEDO

Pr sident de l'Universit  d'Angers

Sign 

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : 4 mars 2016 / Mise en ligne le 4 mars 2016